



LEGENDE

- LIMITE DE LA COMMUNE
- LIMITE DE LA V.A.P.
- LIMITE DES SECTEURS DE LA V.A.P.
- MONUMENTS PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
- EDIFICES REMARQUABLES OU REPRESENTATIFS
- ARCHITECTURE D'ACCOMPAGNEMENT
- CONSTRUCTIONS RECENTES EN CENTRE ANCIEN
- PATRIMOINE ORDINAIRE
- ÉLÉMENTS DONT LA DÉMOLITION OU L'AMÉLIORATION SONT SOUHAITÉES
- PETIT PATRIMOINE - CROIX, PETITE CHAPELLE, PUITS, LAVOIR
- ESPACES BORNES OU PLANTÉS À ENTRETIEN OU À CRÉER
- ESPACE À TRAITER DE FAÇON NATURELLE ET PRIVILÉGIÉ POUR DES ACTIVITÉS DE LOISIR ET POUX L'AMÉNAGEMENT DE PARKINGS ARBORIZÉS
- ZONES D'EXPANSION DU BOURG PRÉVUES À COURT TERME
- ESPACE PUBLIC À AMÉNAGER
- CHEMIN PIÉTON À CRÉER OU À ENTRETIENIR
- AMÉNAGEMENT ROUTIER À PRÉVOIR MARQUANT LA CONTINUITÉ NORD-SUD
- MURS À CONSERVER OU À RESTAURER
- HAIES BOAGÈRES ET ALIGNEMENTS D'ARRÈES À PRÉSERVER OU À CRÉER
- CONES DE VUES À PRÉSERVER

COMMUNE DE THORIGNÉ-D'ANJOU

MAIRIE ET LOIRE
Le 22 septembre 2014

A.V.A.P
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Plan du bourg de la commune
1/2 000

Valérie LEGRAND - Architecte DPLG
50 RUE DES JARDINS 49100 Angers tél : 02 41 20 04 66 - fax : 02 41 20 90 19